



L'information Rubimonastérienne



Le 14 décembre, Simonne Levillain a fêté ses 100 ans



Sommaire :

Le mot du Maire	2
Repas des aînés	4
Téléthon 2019	6
Remise des prix, maisons fleuries	7
La vie des Associations	8
La vie des Ecoliers	13
L'Europe et le Roumois	15
Les élections municipales	17
Informations diverses	20



LE MOT DU MAIRE

C'est avec fierté que je vais vous présenter le bilan de l'année 2019 !

Mais tout d'abord, je voudrais vous présenter des excuses, car dans deux précédents bulletins, je m'étais engagé à vous réunir pour vous informer des changements qui allaient subvenir suite à notre rattachement à la Communauté de Commune Pont-Audemer Val de Risle (C.C.P.A.V.R.).

Ce que j'espérais vous présenter, c'était le montant de l'attribution de compensation obtenue auprès de notre nouvelle Communauté et dont j'ai eu l'annonce le 18 novembre et la confirmation le 16 décembre.

Alors que ROUGEMONTIER bénéficiait d'une attribution de compensation de 9 460 € de la part de Roumois Seine, c'est une augmentation de 59 713 € qui nous a été attribuée par Pont-Audemer Val de Risle. C'est une nouvelle recette très importante, car comparée au 175 000 € produit par nos impôts, cela sera équivalent à une augmentation de plus de 34 % de ces derniers.

Une étude réalisée, pour le compte de Pont-Audemer Val de Risle par un cabinet spécialisé, va vous montrer le sérieux de la gestion des finances communales de votre Conseil Municipal (voir page 3) ;

Où en sont les travaux programmés sur 2019 :

- Ce fut l'ouverture d'une sixième classe à la rentrée de septembre. Nous avons bénéficié d'une dotation de 15 000 € de la C.C.P.A.V.R. pour l'achat de matériel informatique . Nos classes sont ainsi très bien équipées.
- Une première tranche de pergola de l'école vient d'être posée.
- Une première tranche de défense incendie va être réalisée en janvier/février avec la pose de 5 bornes : 2 rue de la mare Duboc, 1 rue du Tremblay, 1 rue du château d'eau et 1 rue du village.
- En ce qui concerne le nouveau secrétariat de la Mairie, le planning des entreprises est respecté et il devrait être opérationnel pour le mois de mars. Cela signifie que des toilettes publiques seront disponibles pour les utilisateurs des aires de jeux et pour nos visiteurs.

Le 14 décembre a eu lieu le traditionnel repas des anciens et à cette occasion, nous avons fêté le centenaire de notre doyenne Madame Simonne LEVILLAIN qui est née le 14 décembre 1919. Ce fut une belle fête et j'ai dansé avec elle pour ouvrir le bal !

A propos de la sécurité dans notre Commune , nous avons étudié avec les services du Département des aménagements pour sécuriser la rue de la Mairie. Les entrées d'agglomération vont être reculées. Réduire la vitesse sur la D675 dans la traversée du bourg n'est pas un sujet facile à traiter. Tous ces travaux représentent un budget important et nous ne voulons pas décider de la solution à retenir sans avoir eu une réflexion approfondie.

Je veux aussi saluer le travail d'animation que réalisent nos associations et leur dire qu'elles peuvent trouver auprès de la mairie le soutien nécessaire à leur bon fonctionnement.

C'est mon dernier « Mot du Maire », car comme vous devez le savoir j'ai décidé de ne pas renouveler mon mandat d'Élu vu mon âge (je suis né en 1944). Etant donné l'énergie dont il faut disposer pour remplir cette fonction, je pense que vous comprenez bien ma décision. Mais ce sera avec beaucoup de plaisir que je vous croiserai. Mon souhait est de pouvoir participer aux différentes activités de notre Commune !

Encore une fois merci pour la confiance que vous m'avez témoignée lors de mes différents mandats.

Chers administrés, si vous saviez.....ce qu'est la vraie vie d'un maire de terrain !!!!

Le Conseil Municipal et moi-même vous présentons ainsi qu'à vos proches nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2020.

Robert MAQUAIRE

Éléments sur la situation financière de la commune de Rougemontiers

15

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution annuelle (Mt)	Evolution annuelle (%)
Données budgétaires (Budget principal)							
Niveau de dépenses							
Charges de fonctionnement courant	424 041	441 903	436 516	425 706	451 988	6 987	1,6%
dont charges de personnel	189 127	206 178	219 527	209 587	237 746	12 156	5,9%
Dépenses directes d'équipement (moyenne sur 6 ans)	88 298	105 294	179 813	133 248	217 860	32 390	25,3%
Soldes d'épargne							
Excédent brut courant	137 661	135 033	177 225	236 492	356 655	54 740	26,9%
Épargne brute	145 124	135 036	181 313	237 173	356 658	52 863	25,2%
Épargne nette	145 124	135 036	181 313	237 173	356 658	52 863	25,2%
Passif / Actif							
Encours de dette au 31/12	0	0	0	0	0	s.o.	s.o.
Fonds de roulement	493 137	586 894	707 901	875 952	1 044 355	137 804	20,8%
Ratios financiers							
Épargne brute / PRF	30,6%	25,5%	23,4%	29,3%	35,8%	1,3%	s.o.
Encours / PRF	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	s.o.	s.o.
Encours / Épargne brute	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	s.o.	s.o.

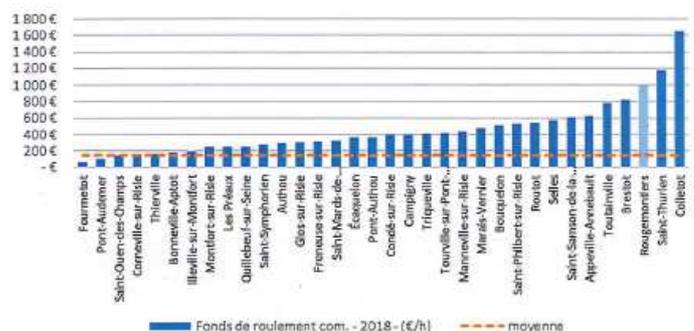
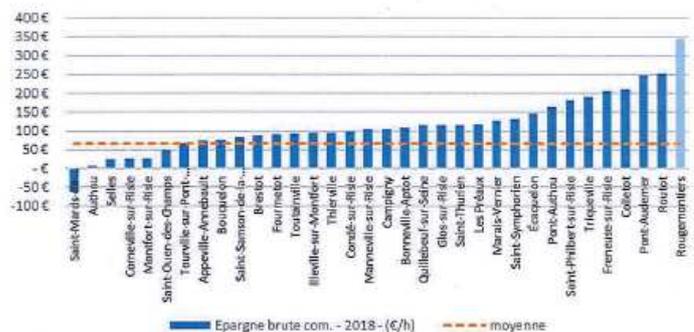
- La commune affiche une situation financière excellente, avec d'importantes marges de manœuvre pour financer ses investissements futurs.
- La progression des dépenses de fonctionnement, de +1,6% / an en moyenne sur la période 2014-2018 est bien maîtrisée.
- Les soldes d'épargne sont en hausse depuis 2014, avec une capacité d'autofinancement nette (épargne nette) atteignant 357 K€ en 2018 (36% des recettes annuelles).
- La dette imputée au budget principal est nulle et le fonds de roulement dont dispose la commune au 31.12.2018 est d'un peu plus d' 1 millions d'euros (soit environ 1 000€ par habitant).

RESSOURCES

Éléments sur la situation financière de la commune de Rougemontiers – comparaison au sein du territoire

16

Commune	Épargne brute com. - 2018 - (€h)	Encours au 31/12 com. - 2018 - (€h)	Fonds de roulement com. - 2018 - (€h)	Fonds de roulement com. - 2018 - (€)
Appeville-Annebaud	74 €	918 €	828 €	647 070
Authou	6 €	105 €	298 €	102 898
Bonneville-Aptot	109 €	1 168 €	167 €	48 685
Brestot	89 €	401 €	819 €	457 620
Campigny	106 €	139 €	404 €	472 069
Colletot	211 €	99 €	1 651 €	330 226
Condé-sur-Risle	99 €	100 €	395 €	252 658
Cornaville-sur-Risle	26 €	418 €	158 €	218 755
Écaquelon	147 €	149 €	359 €	221 365
Fourmetot	90 €	1 078 €	65 €	44 937
Freneuse-sur-Risle	207 €	11 €	318 €	114 911
Glos-sur-Risle	116 €	37 €	310 €	181 790
Illeville-sur-Montfort	95 €	185 €	196 €	176 718
Les Préaux	117 €	266 €	250 €	99 527
Manneville-sur-Risle	105 €	284 €	434 €	670 273
Montfort-sur-Risle	28 €	857 €	247 €	187 809
Pont-Audemer	248 €	1 171 €	96 €	1 056 030
Pont-Authou	154 €	480 €	367 €	247 755
Saint-Mards-de-Blacarville	61 €	47 €	328 €	266 111
Saint-Philbert-sur-Risle	181 €	755 €	528 €	413 385
Saint-Symphorien	132 €	116 €	281 €	132 976
Selles	26 €	275 €	570 €	264 404
Thierville	95 €	432 €	162 €	60 737
Tourville-sur-Pont-Audemer	68 €	159 €	422 €	372 083
Toutainville	92 €	72 €	788 €	1 061 233
Triqueville	191 €	382 €	413 €	146 341
Bouquelon	76 €	8 €	512 €	242 539
Marais-Vernier	128 €	293 €	474 €	245 743
Quillebeuf-sur-Seine	115 €	920 €	252 €	235 804
Rougemontiers	345 €	- €	1 011 €	1 044 355
Routot	252 €	1 197 €	544 €	863 634
Saint-Ouen-des-Champs	49 €	275 €	143 €	45 928
Saint-Samson-de-la-Roque	83 €	- €	803 €	254 508
Saint-Thurin	116 €	- €	1 184 €	280 628
moyenne	67 €	274 €	142 €	



RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES

Rubimonastérienne



C'est toujours avec convivialité et bonne humeur que la Municipalité a convié les aînés de la commune au repas traditionnel.

REPAS D



C'est avec un réel plaisir que la Municipalité était rassemblée ce 14 décembre pour célébrer le centenaire de leur doyenne Simone Levillain.

Entourée de sa famille et de tous ses amis, Simone, née le 14 décembre 1919, a allègrement soufflé ses bougies, lors du repas des Aînés de Rougemontier. Simone a confié, au maire Robert Maquaire quand il lui a posé la question sur le secret de sa longévité et de sa vitalité, « qu'elle ne refusait jamais les invitations qui s'offraient à elle, qu'elle aimait bien faire la fête et être entourée de jeunes ».





Cette année, le froid était présent, mais cela n'a pas découragé nos participants, qui grâce à leur présence, la collecte du Téléthon 2019 a pu atteindre la somme de **1 600 €**.

Le vendredi avait lieu pour la première fois, un concours de pétanque ainsi qu'un tournoi de foot. Le Samedi, en début de matinée, visite du vélo club de Routot, ainsi que l'épi avec leurs tracteurs. Ensuite avait lieu un lâcher de ballons et en nouveauté, une séance de maquillage organisée par l'association des parents d'élèves, les Rubis Écoliers.

Un très grand merci à tous pour votre mobilisation et votre présence

Nous tenions à remercier tous les bénévoles pour l'aide apportée (vente de livres, crêpes, gâteaux, vin chaud ...), ainsi que les donateurs des paniers garnis pour la tombola.



FLEURISSEMENT



Comme chantait Eric Charden « L'été sera chaud, l'été sera chaud » et il avait raison.

La sécheresse de cet été n'a pas facilité la tâche de nos employés municipaux. Sylvain Delarue secondé par Sébastien Couture, remplaçant depuis le 1er Août 2019 de Daniel Bénéult jeune retraité, ont encore redoublé d'efforts dans l'arrosage et l'entretien de nos parterres de fleurs et de plantes. Grâce à leur ténacité et leur compétence ainsi que la volonté de la Municipalité, la Commission départementale du fleurissement a validé la Labellisation de la 2ème fleur pour Rougemontier.



La Municipalité a voulu rendre hommage à celui qui a tant contribué à embellir la commune afin d'améliorer le cadre de vie des habitants. Vous pourrez découvrir une plaque au nom de Joël Crombez parmi un parterre de fleurs, située près du terrain de tennis.

Toute l'équipe de la Commission du Fleurissement vous souhaite une très belle année remplie de couleurs chatoyantes et de senteurs enivrantes.

Nous souhaitons également de belles années de fleurissement à la prochaine commission qui prendra le relais en Mars.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2019

C'est à nouveau avec un grand plaisir que la Commission et les membres du jury ont pu admirer les jardins des participants à notre concours des maisons fleuries. Nous encourageons d'autres Rubimonastériens jardiniers débutants ou confirmés à participer à ce concours qui se passe toujours dans la convivialité.

Nous vous attendons.



Résultats du concours 2019 :

- 1 - M. et Mme MELLION Christophe
- 2 - M. et Mme HAMEL Jean-Claude
- 3 - M. et Mme LUCAS Henri
- 3 - M. et Mme EUDE Jean-Claude
- 4 - M. et Mme DUCASTEL Rémy
- 5 - M. et Mme SCHERRER Josiane
- 6 - M. et Mme BLOTTIERE Claire
- 7 - M. et Mme ROMAIN André
- 8 - M. et Mme HELENE Cyril
- 9 - M. et Mme ADAMUS Eric



ASSOCIATION DU COMITE DES FETES

Présidente : Mme Nathalie Fayel

Une nouvelle année commence, si nous devons résumer l'année précédente en quelques mots, il faudrait commencer par notre loto habituel (9 mars) qui rassemble toujours autant de personnes.



Malheureusement, le soleil n'était pas présent lors de notre foire à tout et du Salon de la vente à domicile du 8 mai ...

Mais, ce dernier s'est rattrapé, lors de la Fête Saint Martin. Le Vendredi 12 Juillet a eu lieu le défilé motos, de nombreux motards étaient présents. Après ce défilé, les habitants de Rougemontiers et communes voisines ont pu profiter d'un magnifique feu d'artifice.

Comme à son habitude, le Samedi et Dimanche a eu lieu une foire à tout.

Puis, après une courte trêve, les bénévoles ont organisé fin novembre le loto d'hiver qui a confirmé sa précédente réussite.

L'année 2019 est terminée, il est temps pour notre équipe de préparer cette nouvelle année avec le sourire et de vous proposer de nouvelles animations.

L'ensemble des membres du Comité des fêtes vous souhaite une très bonne année 2020.

Agenda 2020 :

- 5 avril : Loto du printemps
- 8 mai : Foire a tout et salon du VDI
- 11 juillet et 12 juillet : Fête saint martin
- 10 octobre : Repas année 80
- 12 décembre : Loto
- 19 décembre : Bûche des anciens

Rougemontier Sports et Loisirs (R.S.L)

L'association vous invite à découvrir l'une des séances d'activités sportives de votre choix parmi les sept proposés et notamment

- la gym, les mardis à 18 h 45 au gymnase de Routot et les mercredis à 9 h 30 à la salle des fêtes de Rougemontier,
- le tennis de table, tous les mardis, à 17 h 30 pour le loisir et à 20 h pour les licenciés,
- Pour les jeunes, les deux séances par semaine concernant l'activité Acro sport.

Pour tout renseignement ou inscription s'adresser à la mairie, tél : 02 32 57 31 65

Anciens combattants

Notre section a été bouleversée cette année 2019 par le décès de trois de nos camarades. Ils étaient tous les trois des membres très actifs de notre association :

- Marcel Romain, ancien combattant d'Algérie, Secrétaire de la section
- Jacques Leclaire, sympathisant, Trésorier
- Claude Lecuyer, ancien combattant d'Algérie, Vice-président

Nous avons renouvelé notre bureau au cours du mois d'octobre. Il est composé de :

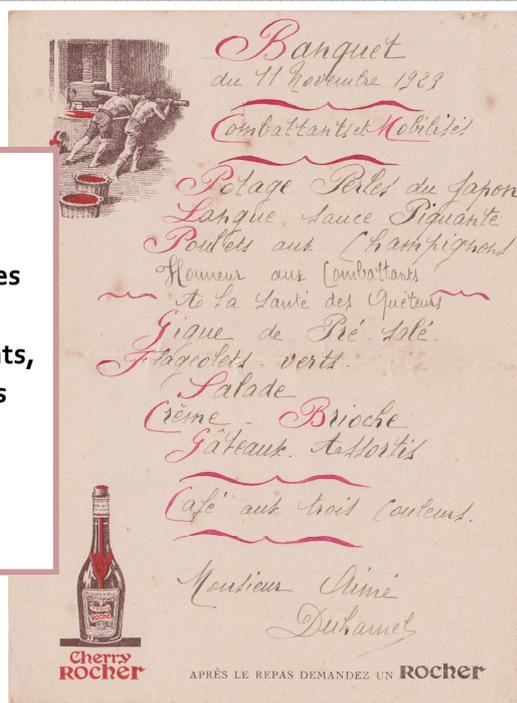
- ⇒ Philippe Robillot, Président
- ⇒ Paul Chenu, Trésorier
- ⇒ Hervé Liot, Secrétaire
- ⇒ Daniel Deleau, Secrétaire Adjoint
- ⇒ Guy Horlaville, Vice-Président

En mémoire de nos camarades et en respect pour leurs familles nous ne ferons pas exceptionnellement de bal en début d'année comme tous les ans. Nous vous donnons donc rendez-vous en février 2021 pour le prochain bal des combattants.

Notre association poursuit ses activités annuelles de commémoration. En 2020 sera commémoré partout en France le 75^{ème} anniversaire de l'armistice de la seconde guerre mondiale. Nous aimerions profiter de cette occasion pour travailler avec les enfants de l'école sur le sujet et les inviter à la commémoration au monument aux morts.

Nous souhaitons à tous et toutes une bonne année 2020

Banquet des
Anciens
combattants,
il y a 90 ans



2020

RUBIS CLUB



ET TOUJOURS NOTRE DEVISE

AMBIANCE !

GENEROSITE !

TOLERANCE !

1 ^{er} SEMESTRE		2 ^{ème} SEMESTRE	
JEUDI 16	JANVIER	JEUDI 02	JUILLET
JEUDI 30	JANVIER	JEUDI 16	JUILLET
MERCREDI 12	FEVRIER	JEUDI 30	JUILLET
JEUDI 27	FEVRIER	TREVE	AOUT
JEUDI 12	MARS	JEUDI 10	SEPTEMBRE
JEUDI 26	MARS	JEUDI 24	SEPTEMBRE
JEUDI 09	AVRIL	SAMEDI 03	OCTOBRE
JEUDI 23	AVRIL	JEUDI 08	OCTOBRE
JEUDI 07	MAI	JEUDI 22	OCTOBRE
JEUDI 04	JUIN	JEUDI 05	NOVEMBRE
JEUDI 18	JUIN	JEUDI 19	NOVEMBRE
		JEUDI 03	DECEMBRE
		MERCREDI 16	DECEMBRE

DATES A RETENIR					
JEUDI 16	JANVIER	LES ROIS	JEUDI 09	AVRIL	COINCHE
JEUDI 30	JANVIER	ASSEMBLEE GENERALE	JEUDI 24	SEPTEMBRE	COINCHE
MERCREDI 12	FEVRIER	LES CREPES	VOYAGE	DATE A DEFINIR	
JEUDI 30	JUILLET	BUFFET CAMPAGNARD			
SAMEDI 03	OCTOBRE	REPAS	MERCREDI 16	DECEMBRE	BUCHE

ROUGEMONTIER

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RUBIS CLUB VOUS SOUHAITENT DE BONNES FETES

DE FIN D'ANNEE ET POUR 2020 UNE BONNE ANNEE EN ESPERANT VOUS COMPTER PARMIS NOUS.



ROUGEMONTIERS

L'ÉVEIL DE PONT-AUDEMER
MARDI 15 OCTOBRE 2019
ACTU.FR/L-EVEIL-DE-PONT-AUDEMER **23**

Les aînés du Rubis club iront visiter Paris en fin d'année

Le Rubis club, qui réunit les aînés de la commune de Rougemontiers, organisait samedi 5 octobre, son repas annuel. 70 personnes étaient conviées à partager cette journée autour d'une bonne table dressée dans la salle des fêtes communale. « C'est un moment qu'on aime partager et qui permet pour certains de rompre avec la solitude », déclare la présidente Maryse Gouy. Maryse a pour secrétaire André Letellier et pour trésorier Jean-Claude Vincent. Dans ce club qui se réunit tous les quinze jours, le jeudi, les adhérents ont eu la possibilité de faire une croisière en mer au Havre, et visiter sa cathédrale. Fin novembre, ils se rendront à Paris découvrir les illuminations de Noël.



Les membres du bureau du Rubis club organisaient leur repas annuel samedi 5 octobre.



NOS DIFFERENTES ACTIVITES



**VENEZ NOUS
REJOINDRE**



COTISATION ANNUELLE : 20 €

LES RUBISECOLIERS



Les enfants de la commune ont fait trembler Rougemontier !

L'Association de Parents d'Elèves « Les Rubis Ecoliers » a organisé jeudi 31 Octobre son premier après-midi festif pour les enfants du village.

« Un bonbon ou un sort ! »

Le soleil a été pile au rendez-vous pour le défilé d'Halloween dans les rues de notre commune. Dès 15 heures, monstres, sorcières et autres créatures ont envahi Rougemontier à la rencontre des habitants.



Les enfants étaient ensuite invités à rejoindre la salle des fêtes pour goûter aux monstrueux gâteaux réalisés avec brio par les pâtisseries et pâtissières, passer sous l'objectif d'une photographe professionnelle afin de garder un joli souvenir le tout animé par un DJ.

Un grand succès pour cette première animation de l'Association qui compte bien réitérer l'événement et qui annonce déjà une année riche en animations et en événements.

L'ensemble des membres souhaitent remercier chaleureusement les habitants de Rougemontier ainsi que tous les bénévoles et la municipalité qui ont contribué à la réussite de cette journée.

Agenda 2020 :

- 28 et 29 mars : Bourse aux vêtements, puériculture à la salle des fêtes

SUR LE PAS DES ECOLIERS

Chers habitants de Rougemontier,

L'école de notre village compte depuis la rentrée 6 classes. Nous comptons actuellement 144 élèves, 51 élèves en maternelle et 93 en élémentaire.

Les élèves et les 2 enseignantes en charge de la nouvelle classe de CE1/CE2 bénéficient d'une classe mobile très bien aménagée. Cette nouvelle classe a été installée dans le prolongement des classes maternelles afin de ne pas empiéter sur la cour de récréation.



Cette année, nous avons choisi de permettre à nos élèves de découvrir le théâtre au travers de différents ateliers. Les élèves seront heureux de monter sur scène lors du spectacle de fin d'année et de vous présenter le fruit de leur travail.



SUR LE PAS DES ECOLIERS

Former des élèves citoyens respectueux des règles et de leur environnement proche, reste pour notre école, un objectif permanent.

C'est pourquoi, les élèves de CM1/CM2 sont allés rendre visite à M. le Maire en ayant préparé au préalable des questions, afin de mieux connaître leur commune, de mieux comprendre le fonctionnement de la mairie



Un compte rendu de cette visite est en cours de réalisation par les élèves et sera bientôt visible sur le blog de l'école, dont voici l'adresse, <http://blog.ac-rouen.fr/eco-rougemontiers>

Nous tenons comme d'habitude à remercier la municipalité pour sa bienveillance envers l'école mais également l'association des Rubis Ecoliers pour son implication dans la vie de l'école.

***Toute l'équipe enseignante ainsi que le personnel communal
vous souhaite une excellente année 2020.***

Sylvie Jobbin

Chers Adhérents et Amis des 10 communes du Jumelage,

2019 - L'Armada au centre de notre 27^{ème} rencontre avec Wangen



- En 2019 le comité de jumelage a poursuivi son partenariat avec la MFR – Maison Familiale de Routot. Le 30 Mars à l'occasion du Salon du Tourisme un groupe d'élèves de la classe de seconde a organisé un stand qui présentait Wangen et sa région. Le 06 juin nous avons emmené la classe de seconde assister à une conférence sur la citoyenneté européenne animée par la Maison de l'Europe d'Evreux.



Conférence à l'Hôtel de ville d'Evreux

- Le 13 juin 2019 la Municipalité d'Etreville a organisé la cérémonie d'accueil de notre 27ème rencontre avec Wangen. Merci à Madame Monique Mouillère – Maire fondateur du jumelage – pour son émouvant témoignage.



Accueil à ETREVILLE - Discours émouvant de Monique - Maire fondateur du jumelage -





Accueil à Etreville. Ils sont enfin arrivés !

- Vendredi 14 juin visite de l'Armada à bord de la vedette « Enez – Vriad ». Une météo de rêve a accompagné notre groupe durant la découverte de l'intégralité des vieux gréements et autres navires participant au rassemblement. La visite commentée était traduite en simultané par Angela Dorn que nous remercions.



A bord de la vedette « Enez – Vriad »

- Samedi 15 juin soirée de l'amitié Franco - Allemande à la salle des fêtes de Routot animée par la Fanfare de Routot, la retraite aux flambeaux et ses lampions européens, le feu d'artifice qui a enchanté nos partenaires de Wangen.

Merci à tous ceux qui ont participé à ces manifestations



avec le feu d'artifice qui clôture ce 27ème échange « Armada ».

Rendez-vous à l'Ascension 2020, du 21 au 24 juin

:

Partez découvrir Wangen avec le Jumelage et célébrer le 28ème Anniversaire.

Renseignez-vous dans vos Mairies respectives.

Dans cette attente, je vous souhaite, Chers Adhérents et Amis; **une Bonne Année 2020**

Claude Gence,
Président du Jumelage Routot - Wangen



Un sourire pour l'amitié Routot-Wangen !

Quels principes régissent les élections municipales ?



Les élections municipales, qui désignent les membres du conseil municipal dans le cadre de la commune, ont lieu **tous les six ans, au suffrage universel direct**.

Le **nombre de conseillers municipaux à élire varie selon la taille de la commune** : de 7 conseillers pour les communes de moins de 100 habitants à 69 pour les communes de 300 000 habitants et plus (art. L2121-2 du Code général des collectivités territoriales - CGCT).

Le **mode de scrutin** municipal étant globalement un scrutin majoritaire de liste, il convient de l'adapter à la situation des communes les plus petites où il serait difficile de constituer des listes complètes, ainsi qu'à la situation des communes les plus peuplées pour lesquelles il est important de dégager une majorité municipale.

Le mode de scrutin **varie selon le nombre d'habitants** de la commune : scrutin majoritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, scrutin proportionnel dans les autres. Cherchant à concilier les impératifs liés à la taille des communes avec ceux de la parité et de l'élection d'une majorité municipale porteuse d'un projet, la loi du 17 mai 2013 a abaissé de 3 500 à 1 000 habitants le seuil pour l'application du scrutin à la proportionnelle.

Les **conseillers municipaux** sont **élus pour six ans**, et sont **renouvelés intégralement au mois de mars de l'année électorale** concernée (art. L227 du Code électoral).

Le **maire** est **élu par et au sein du conseil municipal**, au scrutin secret et à la majorité absolue pour les deux premiers tours de scrutin, et à la majorité relative si un troisième tour est nécessaire (art. L2122-1 et L2122-4 CGCT).

La durée des fonctions des **adjoints** est liée à celle des fonctions du maire (art. L2122-10 CGCT). Le nombre d'adjoints est fixé par le conseil municipal mais ne peut cependant excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal (art. L2122-2 CGCT). La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité autorise toutefois à dépasser cette limite dans les communes de 80 000 habitants et plus par la création de postes d'adjoints chargés de quartiers, dans une limite de 10% de l'effectif du conseil municipal (art. L2122-2-1 CGCT).

Enfin, la loi du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives avait instauré **l'obligation de parité pour les exécutifs des communes** de 3 500 habitants et plus, cette obligation concernant les adjoints au maire. Depuis la loi du 17 mai 2013, c'est dans toutes les communes de plus de 1 000 habitants que doit être respecté le principe de la parité.

La loi du 16 décembre 2010 de réforme territoriale et la loi électorale du 17 mai 2013 posent le principe de **l'élection au suffrage universel des assemblées des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre**. Cette innovation a entraîné des modifications sur les modes de scrutin applicables aux élections municipales. (Article extrait de : « Les collectivités territoriales et les décentralisation »)

Municipales : le mode de scrutin dans les communes de plus de 1000 habitants



Depuis la loi du 17 mai 2013, le scrutin de liste, jusqu'alors réservé aux communes de 3 500 habitants et plus, s'applique désormais à partir de 1 000 habitants. Le scrutin est **proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire** accordée à la liste arrivée en tête (art. L260 s. du Code électoral). Les listes doivent être **complètes, sans modification de l'ordre de présentation**.

Le dépôt d'une déclaration de candidature est exigé pour chaque tour de scrutin. Un candidat ne peut l'être dans plus d'une circonscription électorale, ni sur plus d'une liste.

Les listes doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance obligatoire une femme/un homme ou inversement.

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Lors de l'éventuel second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

La loi du 17 mai 2013, qui met en place un nouveau mode de désignation des conseillers siégeant dans les organes intercommunaux, n'instaure pas une élection distincte de celle des conseillers municipaux. Au contraire, à la suite de l'adoption d'un amendement proposé par les parlementaires (qui sont aussi des élus locaux ou l'ont été), la désignation des conseillers intercommunaux se fait dans le cadre des élections municipales, les premiers des listes élues ayant vocation à siéger au sein des intercommunalités. Ce lien très fort entre les listes municipales et les élus dans les assemblées communautaires est une garantie que ces assemblées comprennent exclusivement des élus municipaux.

Ce nouveau mode de désignation, considéré par le législateur comme une étape vers l'élection directe de ces élus, contribue néanmoins à rapprocher les EPCI des collectivités territoriales qui se caractérisent, selon l'article 72 de la Constitution, par l'existence de conseils élus. *(Articles extrait de : « Les collectivités territoriales et les décentralisation »)*

Dates des élections municipales 2020



Les élections municipales se dérouleront le **dimanche 15 mars 2020** pour le premier tour. Le **second tour** des élections aura lieu le **dimanche 22 mars 2020**. C'est ce que précise un décret publié au *Journal officiel* du jeudi 5 septembre 2019.



À savoir : Les demandes d'inscription sur les listes électorales pour participer à ce scrutin devront être déposées au plus tard le vendredi 7 février 2020.

JEUNE FRANÇAIS AYANT 18 ANS

Un Français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit d'office sur les listes électorales, s'il a accompli les formalités de recensement à 16 ans.

Il est possible de vérifier son inscription électorale et de connaître son bureau de vote.

S'il n'est pas inscrit, il peut demander son inscription sur les listes électorales à la mairie.

Pour voter lors des élections municipales de 2020, il doit accomplir cette démarche jusqu'au 7 février 2020. Mais s'il atteint 18 ans après le 7 février 2020, il a jusqu'au 5 mars 2020 pour le faire.

Pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, si le jeune atteint l'âge de 18 ans avant le 15 mars 2020, alors il peut voter lors des 2 tours,

S'il atteint l'âge de 18 ans entre le 15 et le 21 mars 2020, alors il peut uniquement voter pour le 2d tour (soit le 22 mars 2020).

Le jeune qui atteint l'âge de 18 ans après le 21 mars 2020 ne peut pas voter pour les municipales 2020.

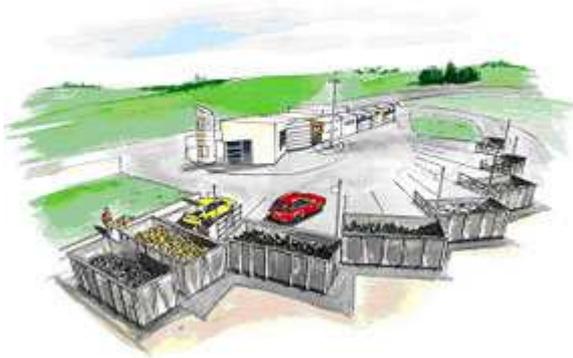


La Liste des personnes candidates aux élections dans la commune sera affichée dans votre bureau de vote. **Si vous votez en faveur d'une personne non candidate ou si vous rayez une personne sur la liste, votre voix ne comptera pas.**

Il est rappelé que vous devez présenter **l'une pièce d'identité ci-après pour pouvoir voter** :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d' élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage





DECHETTERIE DE BOURG-ACHARD
Route de Montfort
tél : 02.32.42.56.04

De manière générale, les déchèteries (ou déchetteries), sont gérées la plupart du temps par des collectivités qui peuvent également accepter l'ouverture aux artisans sous certaines conditions (financières, volume, etc.). Chaque déchetterie a ses propres règles.

Une fois les déchets collectés, la déchetterie, comme celle-ci, assure ensuite le choix de la meilleure filière pour les déchets : le recyclage, la valorisation matière, l'incinération ou le stockage dans un centre d'enfouissement.

ETE		HIVER	
de Mars à Octobre		de Novembre à Février	
Lundi	14 h à 19 h	Lundi	14 h à 17 h 30
Mardi	14 h à 19 h	Mardi	14 h à 17 h 30
Mercredi	14 h à 19 h	Mercredi	14 h à 17 h 30
Jeudi	14 h à 19 h	Jeudi	14 h à 17 h 30
Vendredi	10 h à 12 h & 14 h à 19 h	Vendredi	10 h à 12 h & 14 h à 17 h 30

Déposer ses déchets dans une déchetterie de l'Eure, c'est aussi effectuer un geste écologique et citoyen.

Les déchets les plus courants sont :

- Solvants usés, huiles usées
- Déchets acides
- Médicaments non utilisés (pensez aussi à les rapporter à votre pharmacien)
- Déchets de peintures, vernis, encres et colles
- Petits déchets chimiques en mélange
- Déchets infectieux des soins médicaux ou vétérinaires
- Déchets métalliques, de papiers et cartons
- Pneumatiques hors d'usage
- Déchets de bois, encombrants ménagers divers
- Piles électriques et batteries usagées
- Déchets verts (provenant de jardinage,...)
- Déchets de béton, briques

Veillez bâcher vos remorques afin de ne pas semer à tous vents lors de votre passage et organiser votre chargement de manière à faciliter les transferts.

Mairie de Rougemontier
 27350 ROUGEMONTIER
 Téléphone : 02 32 57 31 65
 Télécopie : 02 32 42 67 13
 Email : mairie.rougemontier@wanadoo.fr
 Permanences :
Mardi et jeudi de 16 h 30 à 18 h 30

Agenda Mairie 2nd semestre 2019

Réunions de Conseil Municipal :

- 26/08/2019
- 30/09/2019
- 14/10/2019
- 09/12/2019

Pour 2019, nous vous informons que Rougemontier a connu :

- ⇒ 13 naissances,
- ⇒ 7 mariages,
- ⇒ 7 décès.
- ⇒ 3 PACS